

Le gouverneur Desroches au Ministre, le 2 septembre 1771

Un document de la Bibliothèque des Ursulines à Quimper

Document coté 12C, IV (volume 10 / 15)

Mais où va donc se nicher l'honneur de la Nation !

=====

Du 2 septembre 1771

Monseigneur,

Le vaisseau particulier ~~le Télémaque~~ [la Duchesse de Praslin¹] fut envoyé l'année dernière par ses armateurs à Mozambique. On n'y peut faire le commerce que sous des prétextes à l'appui desquels on relâche à la côte, mais on y trouve toujours bon accueil et facilité de traiter.

Le Sr Becquet chef de traite sur ce navire était chargé de tout ce qui avait rapport au commerce, et le Sr Charpentier capitaine n'avait qu'à conduire le vaisseau dans sa navigation.

Le premier, Monseigneur, avait acquis la plus grande considération parmi les Portugais, et il devait naturellement faire une traite extrêmement riche. Le Sr Charpentier, par jalousie, a employé les moyens les plus odieux pour décrier le Sr Becquet et toute la nation française. Plusieurs de ses officiers et le chirurgien du vaisseau se sont joints au capitaine, ce qui a causé un dommage immense à l'armement.

Les Sr Brayer et Regarde, armateurs, nous ont porté à M. Poivre et à moi des plaintes très fortes contre le Sr Charpentier. Ils lui ont ôté le commandement de leur vaisseau. M. l'Intendant s'est chargé de tous les autres arrangements.

J'étais d'avis d'employer comme simple pilote et comme matelots le capitaine et les officiers. M. Poivre n'a point pensé de même, mais j'ai l'honneur de vous prévenir que si (comme on me l'a annoncé) on revient à me proposer cet homme pour commander un autre vaisseau, ou le même, je ne signerai pas sa commission, parce que j'agirai contre ma conscience, et que je croirais exposer le crédit et l'honneur de la nation dans toute la mer des Indes si j'employais un pareil homme.

Pour toute excuse, il nous a dit qu'il ne voulait pas laisser faire un commerce frauduleux, mais on n'en peut pas faire d'autre à la côte Mozambique.

Je suis, etc.

[Signé Le Ch. Desroches]

P. S. Vous trouverez, Monseigneur, ci-joint la copie d'une lettre écrite au Sr Brayer par un des chefs de l'administration portugaise, et le Mémoire des armateurs, ces deux pièces prouvent le contenu de ma lettre.

* * *

¹ Brayer du Barré disposait de trois bâtiments : la Duchesse de Praslin, le Télémaque et le Comte de St Florentin, donc deux chances sur trois de se tromper. Cette histoire étant bien connue par ailleurs, il n'y a aucun doute.